



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 152 de l'ordre du jour

### **Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

#### **Modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note que le Secrétaire général a rédigée sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/375). À cette occasion, il s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements.

2. Dans sa résolution 1991 (2011) portant prorogation au 30 juin 2012 du mandat de la MONUSCO, le Conseil de sécurité a décidé, entre autres choses, que la Mission prêterait son concours à l'organisation et à la tenue des élections nationales, provinciales et locales congolaises, sous forme d'un appui technique et logistique, à la demande des autorités congolaises.

3. Si l'on prend en compte le montant de 1 416 926 000 dollars déjà approuvé pour la Mission pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (résolution 65/296 de l'Assemblée générale) et du surcroît de ressources d'un montant brut de 74 560 100 dollars demandé par le Secrétaire général dans sa note, le budget de la Mission atteint le montant brut de 1 491 486 100 dollars pour l'exercice. Pour ce qui est de l'appui électoral, les prévisions du Secrétaire général comprennent 481 600 dollars pour les installations et les infrastructures, 62 575 100 dollars pour les transports aériens et 11 503 400 dollars pour les fournitures, services et matériel divers.



4. Au paragraphe 5 de sa note, le Secrétaire général explique qu'en attendant que soient établis des plans électoraux détaillés, les crédits ouverts pour l'exercice ne comprennent pas les ressources nécessaires à l'appui logistique. Or, les crédits ouverts couvrent le personnel de la Division de l'assistance électorale et le montant estimatif des premières dépenses de transport de matériel électoral, soit 3 420 000 dollars (voir A/66/375, par. 2).

5. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait indiqué dans son rapport sur le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 que si la Mission avait bien l'intention de soutenir les consultations nationales en assurant le transport par la route et par les airs du personnel et du matériel nécessaires, dans la limite des ressources déjà disponibles autant que cela se pourra, toute dépense supplémentaire non négligeable serait soumise à l'Assemblée générale après la mise au point des plans électoraux (voir A/65/744, par. 16). Le Comité consultatif a appris, alors qu'il examinait le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, que le budget d'ensemble de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), organe responsable des consultations, avait été fixé aux alentours de 240 millions de dollars et que l'appui qu'était censée fournir la MONUSCO représentait un supplément de 90 millions de dollars (voir A/65/743/Add.8, par. 19). Le budget de la CENI avait depuis été porté à 264 millions de dollars environ, le quart du montant étant attendu de la communauté internationale. Le Comité consultatif rappelle qu'il s'attend que toute demande de crédits additionnels au titre de l'appui électoral fourni par la MONUSCO soit présentée à temps pour que l'Assemblée puisse l'examiner selon les procédures établies (ibid.).

## **II. Logistique électorale**

6. Dans sa note, le Secrétaire général dit que la CENI a annoncé le 30 avril 2011 que les élections présidentielles et parlementaires auraient lieu en même temps le 28 novembre 2011, les élections législatives provinciales le 25 mars 2012, ces dernières étant suivies d'élections indirectes pour la deuxième chambre du Parlement, le Sénat, le 4 juillet 2012 (voir A/66/375, par. 6). Le Comité consultatif a appris que l'opération de constitution des listes électorales s'était achevée le 17 juillet 2011, avec 32 millions d'électeurs inscrits.

7. Le Comité a appris que le matériel électoral acheté aux fins des élections présidentielles et parlementaires du 28 novembre 2011 avait été distribué selon le plan logistique intégré fixé par la CENI et la MONUSCO. L'ONU fournit son assistance par l'entremise de la Division de l'assistance électorale, de la Division de l'appui à la mission de la MONUSCO et du Programme d'appui au cycle électoral du Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Programme d'appui au cycle électoral. Elle seconde la CENI en matière de planification et d'organisation des scrutins en offrant son assistance technique et logistique aux niveaux national et provincial.

### III. Ressources nécessaires

8. Le Secrétaire général dit dans sa note que les activités envisagées dans la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité nécessitent des ressources supplémentaires d'un montant brut de 74 560 100 dollars pour l'appui logistique à fournir aux fins des consultations de novembre 2011 et de mars 2012 (ibid., par. 7). Le Comité consultatif a appris que, selon le plan logistique intégré, la CENI serait responsable de la distribution du matériel électoral à l'aval des sous-pôles, dans les 15 000 centres et 62 000 bureaux de vote. Le Gouvernement congolais avait aussi demandé à l'Organisation de l'aider à assurer cette distribution dans les circonscriptions considérées comme inaccessibles par la route et par le fleuve, et que la MONUSCO ferait tout pour le satisfaire dans la limite de ses ressources.

#### *Installations et infrastructures*

9. Selon la note déjà citée, les besoins supplémentaires à prévoir en termes d'installations et d'infrastructures, soit 481 600 dollars, sont liés à la construction de 15 hangars pour l'entreposage des 17 000 tonnes de matériel destiné aux élections nationales et provinciales (ibid., par. 9). Le Comité consultatif a appris que ces ressources serviraient à couler des dalles de béton armé, à ériger des clôtures de sécurité et à installer un éclairage de secours dans les hangars en question.

#### *Transports aériens*

10. Le surcroît de ressources, 62 575 100 dollars, demandé pour les transports aériens concerne surtout l'affrètement et l'exploitation de la flotte de 20 appareils qu'il est proposé de déployer entre novembre 2011 et avril 2012 pour distribuer à 13 pôles et 197 sous-pôles électoraux répartis dans tout le pays, le matériel électoral entreposé à Kinshasa et Lubumbashi, et le transport de 3 300 fonctionnaires et observateurs. Le Comité consultatif a appris qu'au total 5 943 tonnes de matériel seraient transportées par voie aérienne. Les prévisions de dépenses comprennent également 156 000 hectolitres de kérosène, au coût moyen de 1,13 dollar le litre.

11. Le Comité consultatif a appris qu'on avait fait appel au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre régional d'Entebbe pour s'occuper de la planification des sorties et de l'affectation des avions pour les liaisons à courte et moyenne distance des premières étapes de la distribution du matériel électoral entre les pôles principaux. La distribution en aval vers les sous-pôles est assurée par les hélicoptères missionnés directement par la MONUSCO.

12. À sa demande, le Comité consultatif a été informé des circonstances qui justifiaient les 20 appareils censément nécessaires pour appuyer les opérations électorales en sus de la flotte actuelle de 63 aéronefs. Il a appris que les projections de transport de marchandises reposaient sur le principe d'une exploitation maximale de tous les appareils de la MONUSCO, mais sans qu'il soit porté préjudice aux tâches essentielles de celle-ci, notamment la protection des civils. La flotte actuelle de la Mission pourrait aussi sans doute appuyer les opérations électorales, mais il faut des moyens supplémentaires pour certains travaux qui excèdent ses capacités actuelles. Le Comité consultatif a appris que c'étaient le poids et le volume de la cargaison et le calendrier des sorties qui commandaient le type et le nombre des appareils et que ceux dont la MONUSCO disposait déjà seraient mis à contribution

de façon interchangeable, l'idée étant d'optimiser l'exploitation de l'ensemble des moyens aériens de la Mission. La politique d'utilisation de la charge utile maximale des appareils selon les normes d'exploitation et de sécurité en vigueur expliquait le maintien d'un taux de 85 % pour les sorties liées aux élections et au soutien logistique de base pour la période de deux mois commençant le 22 novembre 2011. **Le Comité consultatif souligne l'importance d'une gestion efficace des appareils supplémentaires et de leur intégration effective dans la flotte actuelle de la Mission. Il ne doute pas que celle-ci fera preuve de la plus grande efficacité dans la manière dont elle exploite cette flotte.**

13. Le Comité consultatif a appris que si les dépenses relevées au 30 septembre 2011 en matière de transports sont peu élevées (49,4 millions de dollars, 17,9 % du total de 276,7 millions de dollars), c'est qu'elles ne correspondent pas à la réalité de l'exploitation et du déploiement des appareils, la comptabilisation des frais d'affrètement et d'exploitation de la flotte aérienne se faisant en retard. Les données d'exploitation effective, y compris pour les services en cours de facturation, montraient que les engagements atteignaient au 30 septembre 2011 environ 85,4 millions de dollars, soit 31 % du crédit spécifique. **Le Comité consultatif considère que les imputations sur les comptes d'affrètement des aéronefs devraient être comptabilisées avec la plus grande ponctualité.**

14. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les appareils dont on avait besoin le plus pour assurer l'appui électoral seraient affrétés à des conditions commerciales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Secrétaire général avait modifié ses prévisions telles qu'elles figuraient dans sa note, les faisant passer de 20 à 31 aéronefs supplémentaires, lesquels seraient affrétés pour des périodes plus courtes, dans les limites des ressources demandées de ce chef, soit 62 575 100 dollars. Il apparaît également que cette augmentation est rendue nécessaire par le raccourcissement des délais de livraison du matériel électoral imposé par la CENI, lequel est lui-même imputable au retard pris par les livraisons en République démocratique du Congo du matériel dont il s'agit par les fournisseurs d'outre-mer. Au 2 novembre 2011, huit aéronefs étaient positionnés dans la zone de la Mission. **Le Comité consultatif prend note de la nette augmentation du nombre d'appareils dans les prévisions modifiées et ne doute pas que le Secrétaire général ne dépassera pas le crédit additionnel de 62 575 100 dollars prévu pour les opérations aériennes liées à la logistique électorale.**

15. Le Comité consultatif s'est fait expliquer comment était calculé le prix des services aéronautiques liés aux élections (voir annexe). Il constate que les prévisions tablent sur 2 025 heures de vol et 530 heures supplémentaires pour les avions, et 4 223 heures de vol et 276 heures supplémentaires pour les hélicoptères, et que les heures supplémentaires de certains avions sont comptabilisées à un taux plus élevé. Le crédit additionnel demandé comprend des coûts garantis de 8 663 392 dollars pour les avions et de 25 048 210 dollars pour les hélicoptères. Le Comité a demandé des précisions et a appris que les nombres d'heures étaient des projections opérées au moment de la signature des contrats. Si l'aéronef est utilisé plus que ce que prévoit le contrat, c'est un taux horaire majoré qui s'appliquera. Cependant, le Comité constate que le projet de budget demande déjà un crédit pour les heures de vol supplémentaires.

16. **Le Comité consultatif insiste pour que toutes les heures de vol inscrites au budget des opérations aériennes soient payées dans toute la mesure possible au taux le plus favorable, et pour que les heures supplémentaires stipulées dans les contrats ne servent qu'en cas d'imprévu, compte dûment tenu des exigences de la sécurité aéronautique. Le Comité attend avec intérêt les renseignements que le Secrétaire général lui donnera à ce propos dans son rapport sur l'exécution du budget.**

*Fournitures, services et matériel divers*

17. Les dépenses supplémentaires de 11 503 400 dollars prévues au titre des fournitures, des services et du matériel correspondent à l'affrètement à des conditions commerciales de moyens de transport et de distribution du matériel électoral par les voies routière et fluviale entre Kinshasa et 13 pôles électoraux et 197 sous-pôles répartis dans tout le pays. Le Comité consultatif a appris que, selon le plan logistique intégré, il y aurait 6 909 tonnes de fret à faire transporter par la route ou par le fleuve par des moyens de transport commerciaux, pour un coût total de 14,9 millions de dollars. Le crédit additionnel demandé pour le fret tient compte du montant de 3 420 000 dollars déjà approuvé à cette fin par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/296.

*Dépenses courantes et situation de trésorerie*

18. Le Comité consultatif a appris que les dépenses s'élevaient au total à 494 132 200 dollars au 30 septembre 2011, soit 34,9 % du crédit de 1 416 926 000 dollars ouvert pour l'exercice. Ayant demandé des précisions, il a appris que la Mission avait 15 millions de dollars d'engagements au 20 octobre 2011, en ce qui concerne la logistique électorale, y compris l'affrètement à des conditions commerciales et la mise en place de trois avions et de cinq hélicoptères. La Mission avait modifié l'ordre de priorité de ses ressources de l'exercice, dans l'hypothèse où les crédits supplémentaires exigés par la logistique électorale seraient finalement approuvés : a) elle a retardé l'acquisition de véhicules et de matériel informatique et de télécommunications; b) elle a retardé ou annulé certaines activités de formation et certains voyages inscrits au budget; c) elle a utilisé les réserves stratégiques et locales de carburants au lieu de passer par la filière normale.

19. Pour ce qui est de la situation de trésorerie, le Comité consultatif a appris qu'au 17 octobre 2012, la Mission avait 753 500 000 dollars de liquidités disponibles, soit 513 830 000 dollars de plus que la réserve pour imprévus, qui est de 239 670 000 dollars pour trois mois. Le Comité a appris que la réserve ne couvre pas les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents, du personnel de police et du matériel appartenant aux contingents, car ces obligations sont déjà budgétisées et sont imputées comme dépenses sur les comptes de la Mission de la période se terminant le 31 décembre 2011.

## **IV. Conclusion**

20. La décision que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre à propos du financement de la MONUSCO pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 est expliquée au paragraphe 12 de la note A/66/375.

21. Le Comité consultatif considère que les nouvelles tâches ajoutées au mandat d'une mission de maintien de la paix en cours doivent être financées dans toute la mesure du possible par réaménagement des ressources déjà approuvées. La MONUSCO aurait dû adapter les priorités de son budget pour trouver des occasions de faire des économies et absorber au moins en partie les dépenses supplémentaires de logistique électorale, et ce d'autant plus qu'elle dispose actuellement de crédits importants. Le Comité considère qu'à ce stade de l'exécution de son budget, de la Mission devrait pouvoir absorber une partie des dépenses de logistique électorale en puisant dans ses ressources (voir ci-dessous, par. 23).

22. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre et mette en recouvrement, sous réserve des observations du paragraphe 23 ci-dessous, un crédit de 74 560 100 dollars pour l'appui aux opérations électorales de la République démocratique du Congo dans le budget de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, en sus du crédit de 1 416 926 000 dollars qu'elle a déjà ouvert dans sa résolution 65/296 pour le fonctionnement de la Mission pendant le même exercice.

23. Le Comité consultatif recommande également, en considération de ce qu'il a dit ci-dessus au paragraphe 21, que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mettre en recouvrement pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 une première fraction de 37 280 000 dollars du crédit de 74 560 100 dollars demandé et de mettre le solde en recouvrement selon les besoins, après que le Secrétaire général aura examiné la situation de trésorerie de la Mission et lui aura fait rapport.

## Annexe

## Moyens aériens de la MONUSCO affrétés et exploités pour appuyer les opérations électorales en République démocratique du Congo, novembre 2011-avril 2012

### 1. Avions

| Type                 | Catégorie                  | Nombre    |                         |               |                        | Montant (en dollars É.-U.) |                  |                        |                        |                                |                                 |                         |
|----------------------|----------------------------|-----------|-------------------------|---------------|------------------------|----------------------------|------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
|                      |                            | Appareils | Journées d'exploitation | Heures de vol | Heures supplémentaires | Total d'heures             | Coûts garantis   | Coût de l'heure de vol | Coût des heures de vol | Coût de l'heure supplémentaire | Coût des heures supplémentaires | Coût total              |
|                      |                            | (1)       | (2)                     | (3)           | (4)                    | (5) = (3) + (4)            | (6)              | (7)                    | (8) = (3) x (7)        | (9)                            | (10) = (4) x (9)                | (11) = (6) + (8) + (10) |
| IL-76                | Transport lourd (40-100 t) | 2         | 172                     | 694           | 175                    | 869                        | 4 573 512        | 700                    | 486 050                | 2 000                          | 349 289                         | 5 408 851               |
| L-100                | Transport moyen (0-40 t)   | 3         | 172                     | 1 069         | 216                    | 1 285                      | 3 431 948        | 1 600                  | 1 709 590              | 1 600                          | 346 410                         | 5 487 948               |
| B-1900D              | Liaison (1-19 passagers)   | 1         | 184                     | 262           | 139                    | 401                        | 657 932          | 570                    | 149 418                | 1 000                          | 138 630                         | 945 980                 |
| <b>Total partiel</b> |                            | <b>6</b>  | <b>2 025</b>            | <b>530</b>    | <b>2 555</b>           | <b>8 663 392</b>           | <b>2 345 058</b> | <b>834 329</b>         | <b>11 842 779</b>      |                                |                                 |                         |

### 2. Hélicoptères

| Type                 | Catégorie                                     | Nombre    |                         |               |                        | Montant (en dollars É.-U.) |                  |                        |                        |                                |                                 |                         |
|----------------------|---|-----------|-------------------------|---------------|------------------------|----------------------------|------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
|                      |   | Appareils | Journées d'exploitation | Heures de vol | Heures supplémentaires | Total d'heures             | Coûts garantis   | Coût de l'heure de vol | Coût des heures de vol | Coût de l'heure supplémentaire | Coût des heures supplémentaires | Coût total              |
|                      |   | (1)       | (2)                     | (3)           | (4)                    | (5) = (3) + (4)            | (6)              | (7)                    | (8) = (3) x (7)        | (9)                            | (10) = (4) x (9)                | (11) = (6) + (8) + (10) |
| MI-8MTV              | Transport moyen (10-30 passagers)             | 12        | 218                     | 3 607         | 238                    | 3 845                      | 20 923 672       | 550                    | 1 983 850              | –                              | –                               | 22 907 522              |
| MI-26                | Transport lourd (plus de 30 passagers ou 9 t) | 2         | 172                     | 616           | 38                     | 654                        | 4 124 538        | 3 400                  | 2 100 180              | –                              | –                               | 6 224 718               |
| <b>Total partiel</b> |   | <b>14</b> | <b>4 223</b>            | <b>276</b>    | <b>4 499</b>           | <b>25 048 210</b>          | <b>4 084 030</b> | <b>–</b>               | <b>29 132 240</b>      |                                |                                 |                         |